
CRITERES POUR LA FONCTION D'EXPERT/-E D'EXAMEN

Dans le cadre de l'examen fédéral supérieur d'experte / d'expert en prévention des infections associées aux soins

L'EXPERTE / L'EXPERT

- est titulaire du diplôme fédéral d'expert en prévention des infections associées aux soins ou d'un titre jugé équivalent et est **membre de l'ASI ou de la SSHH**
- **ou**
- est titulaire d'une **spécialisation FMH en infectiologie** et est membre de la **SSHH** ou de la **SSI**
- travaille en qualité de spécialiste en prévention de l'infection à un taux d'activité de 40 % au minimum (exceptionnellement de 20% minimum)
- possède **deux ans d'expérience professionnelle** en qualité d'expert en prévention des infections ou de spécialiste dans le domaine de l'Hygiène hospitalière ou de l'infectiologie
- a dans son activité des interventions de formation (enseignement ou accompagnement d'étudiants)
- est **disponible au moins 2- 4 jours par année** pour agir en qualité d'expert-e
- **participe obligatoirement aux journées de formation**

Rôle et activités des expert/es

- les experts participent aux validations des thèmes des travaux de diplôme
- les experts collaborent à la préparation des épreuves et des critères d'évaluation et/ou à leur contrôle avant l'examen
- les experts participent aux épreuves orales
- ils rédigent des procès-verbaux sur le déroulement de l'examen
- ils collaborent à l'évaluation des prestations des candidats

Si vous êtes intéressé(e) et souhaitez de plus amples informations, veuillez contacter info@epsante.ch.

